



TABLEAU DES GARANTIES

Garanties et Montants

Formules

Garanties acquises (OUI ou Non)

Garanties	Montants / Limites	Tiers	Tiers+	Optima
Responsabilité Civile	Sans limitation de somme sauf : - dommages matériels 100.000.000 € par sinistre	OUI	OUI	OUI
Protection Juridique Recours	3.000 € par événement (seuil d'intervention 250 €)	OUI	OUI	OUI
Défense de vos Interêts	3.000 € par événement (seuil d'intervention 250 €)	OUI	OUI	OUI
Protection du Conducteur	500.000 € *	OUI	OUI	OUI
Bris de Glaces	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	OUI	OUI	OUI
Catastrophes Naturelles	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	OUI	OUI	OUI
Attentats	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	OUI	OUI	OUI
Incendie	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	Non	OUI	OUI
Vol	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	Non	OUI	OUI
Frais de Remorquage	300 € (en complément garantie Assistance)	Non	OUI	OUI
Objets Effets Personnels Accessoires non montés en Série	Montant figurant aux Conditions Particulières	Non	OUI Uniquement Garanties Incendie Vol Catastrophes Naturelles	OUI Uniquement Garanties Incendie Vol Evenements climatiques Catastrophes Naturelles Dommages tous accidents
Événements Climatiques	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	Non	Non	OUI
Dommages Tous Accidents	à concurrence du montant des réparations dans la limite de la valeur à dire d'expert	Non	Non	OUI

Extensions d'indemnisation pour les garanties Événements Climatiques, Catastrophes Naturelles, Incendie, Vol, Dommages Tous Accidents (si ces extensions d'indemnisation figurent comme acquises aux Conditions Particulières)

Valeur à neuf *en valeur d'achat dans les 12 mois suivant la date de 1ere mise en circulation*

Valeur conventionnelle *majoration de 15% à l'issue des 12 mois suivant la date de 1ere mise en circulation*

* Le montant est limité à 50.000 € pour le conducteur habituel célibataire masculin de moins de 21 ans .
Cette limitation est supprimée au jour anniversaire des 21 ans de ce conducteur .

Les franchises figurent au paragraphe Franchises des Conditions Particulières